

Légation  
25/73  
SUISSE.

Paris, le 21 mars 1874

N° 904  
Confidential  
23. III. 74  
Mr Circulat'or  
Monteur le President

Ainsi que j'ai eu l'honneur de Vous l'écrire le 18 de ce mois (rapport N° 881) j'ai tenu à avoir, sur la question de la ligne d'Italie, un entretien avec M<sup>e</sup> le Ministre des Affaires Etrangères.

Dans la salle d'attente du ministère, est arrivé M<sup>e</sup> de Chaudordy, avec lequel j'ai eu sur cette affaire une longue conversation dont je commençai par Vous rendre compte:

J'ai trouvé M<sup>e</sup> de Chaudordy très excité, & n'ayant pas encore connaissance de la note que Vous lui avez adressée en date du 17 de ce mois. "Vous avez fait tout à fait fausse route," a-t-il déclaré, "et je n'hésite pas à Vous dire que Vous avez définitivement perdu le Simplon. Comment? Voilà une ligne dans laquelle trente millions, appartenant à des Français, ont été engloutis; Vous la vendez pour le prix de 10.000fr, & Vous croyez que

Monteur

Monteur Schenk

President de la Confédération Suisse Berne



1781 Wall R. J. 1888 P

" Vous obtiendrez une subvention de la France dans des conditions pareilles. J'ai la conviction que jamaïs une chambre française ne votera un centime pour le Simplon, tant que les porteurs de titres de la Compagnie La Valette n'auront pas été, non intégralement, du moins en bonne partie indemnisés. Vous avez cru être habiles en Suisse et " Vous avez définitivement perdu le Simplon — Cela m'est apparu égal à moi, qui ne crois pas à l'intérêt de cette ligne pour la France, mais il n'y a pas d'illusions à vous faire à cet égard. Je l'avais du reste déjà dit à M<sup>e</sup> le Président de la Confédération.

J'ai répondu que tous n'étaient pas de l'avis de M<sup>e</sup> de Chaudordy, en qu'en particulier M<sup>e</sup> Lézanne m'avait déclaré, l'avant-veille, que la Suisse avait fait un grand pas à l'œuvre du Simplon, en débarrassant définitivement le terrains de la personne de M<sup>e</sup> de La Valette. La situation de Trouve donc

the aujourd'hui pour le temps du meilleur qu'elle n'a jamais été :  
La Valette écarté, une compagnie tenteuse obligée de dépencher en pure  
perte 6 à 7 millions & intérêts par là à faire aboutir le percement  
des alpes. Que pourrions-nous faire de plus ? Avons-nous un  
moyen quelconque de contraindre des acquéreurs à se présenter ? Nous  
avons tout fait pour donner aux enchères une grande publicité, ce  
n'est pas notre faute si le consortium vaudois a seul rempli les  
formalités prescrites — Quant à m'apitoyer sur le sort des  
porteurs de titres de la compagnie La Valette, je le ferais volontiers si  
je n'avais pas la conviction qu'on a fait à Berne tout son possible pour  
vendre la ligne au plus cher qu'elle le comporte. Ce n'est pas le Conseil  
Fédéral qui est responsable, si M<sup>r</sup> de La Valette a reçu 30 millions &  
si la ligne & le matériel ne valent pas plus de 3 millions 800. 000 fr.—  
Des actionnaires obligataires qui laissent passer entre les doigts de  
l'administration des sommes au plus onéreuses, sans se faire produire  
de comptes sérieux, ne méritent qu'une sympathie restreinte, & on peut  
dire qu'il y a de leur part négligence grave dans la surveillance de

leurs intérêts. Il convient de rappeler aussi que les porteurs actuels de titres ne sont qu'environ ceux qui ont versé les fonds entre les mains de la Nalette ; un grand nombre d'entre eux ont acheté les titres à 20fr à la Bourse, & tel porteur de 100 actions que je pourrais vous nommer n'a en réalité engagé que 2000fr dans l'affaire. A ce titre encore, il ne faut pas exagérer l'intérêt français.

— Ce n'est du reste pas la première fois qu'un chemin de fer se vend 10.000fr. Le Tara Industriel, lors de sa première faculté, s'est aussi vendu pour 10.000fr, alors que 18 millions avaient été parus dans sa construction & qu'une grande partie de cette somme provenait de souscriptions du Canton & des principales localités situées sur le parcours de la ligne. Un chemin de fer est une marchandise qui se vend difficilement, que l'état doit chercher à bien vendre ; mais dont la vente onéreuse n'est, dans le cas spécial, pas due aux actes du Conseil Fédéral.

M<sup>r</sup> de Chaudordy a répliqué que, si M<sup>r</sup> Lézanne était moins

acquéreur.

J'ai été frappé; je dois le dire, de l'insistance ~~à~~ presque de la vivacité avec laquelle M<sup>e</sup> de Chaudrony parlait de cette affaire, ~~à~~ j'ai cru devoir en mettre de mon côté dans mes réponses. Je crains que nous n'ayons en lui un adversaire assez vif et je ne doute pas que tous Vos efforts ne tendent à agir sur l'esprit de l'Ambeypadeur de France pour atténuer les impressions dont il m'a fait part.

Introduit chez le Due Decazes, je me suis exprimé à peu près exactement dans les mêmes termes que vis à vis de M<sup>e</sup> Léjanne, dans la conversation dont j'ai eu l'honneur de Vous rendre compte le 18 Mars. — Le Ministre des Affaires Etrangères n'a demandé de complément d'informations que sur un point, la question de savoir si l'enchère du 16 Mars était ou non une nouvelle enchère. J'ai répliqué naturellement que les opérations du 16 Mars étaient la continuation de l'enchère suspendue le 4 mars

répondre la question préjudiciable des hypothèques pouvant exister sur la ligne. — M'Alceyres a paru entièrement comprendre la position du Conseil Fédéral. Il a été en particulier frappé du texte de l'article 3 de la loi fédérale du 23 Décembre 1872 sur les chemins de fer, article qui vise évidemment le Simplon & qui démontre, de la manière la plus évidente, le bon volonté des autorités fédérales en faveur de cette œuvre. — Il a déclaré, à la fin de l'entretien, textuellement ce qui suit : "C'est l'argent qui nous manque. Nous courrons après 20 malheureux millions pour équilibrer notre budget, & ne parvenons pas à les trouver. Toute la question est là. Ne préjugeons donc rien, et espérons qu'un avenir prochain nous permettra de reprendre l'étude de la question. Je suis de l'avis de M'Cézanne : nous n'avons rien à gagner, dans l'intérêt de l'œuvre, à préjurer le dépôt d'un rapport platoniquement favorable".

En résumé, Monsieur le Président, j'ai trouvé M'

Ministre des affaires étrangères plutôt dans des dispositions bienveillantes  
 que je le crois voisin de M' Lézanne dans leurs intentions à l'égard  
 du Simplon. Vous pourrez même que moi apprécier l'attitude générale  
 de M<sup>e</sup> de Chaudordy relativement à cette affaire, mais hier il m'a paru  
 être décidément mal disposé. Comme j'ai été reçu avant lui par M<sup>e</sup>  
 Decazes, il ne m'est pas possible d'apprécier l'influence que ses déclarations  
 produiront sur le Ministre des affaires étrangères.

Agnezy, Monsieur le Président, les assurances de ma plus  
 haute considération

Ardo

1672  
Bundesrat vom 25. Febr 1874

Paris 21.  
Léon Motte  
en a